



GENOWAY LANCE SON INTRODUCTION SUR ALTERNEXT

Fourchette indicative de prix de l'offre entre 4,28 euros et 4,96 euros par action

- **Montant indicatif de l'Offre : 5 millions d'euros (sur la base du milieu de la fourchette indicative de prix, soit 4,62 euros et avant mise en œuvre de la clause d'extension)**
- **Une offre initiale de 1 082 252 actions nouvelles, par augmentation de capital, de telle sorte que le public détienne, après l'introduction, 19,98% du capital et des droits de vote**
- **Clause d'extension de 15% de l'offre initiale, soit 162 337 actions nouvelles supplémentaires, permettant au public de détenir, après l'introduction, 22,31% du capital et des droits de vote**
- **Clôture de l'offre à prix ouvert et du placement global prévue le 3 mai 2007**

genOway, société de biotechnologie qui développe des modèles de recherche génétiquement modifiés à forte valeur ajoutée à destination des scientifiques des sciences de la vie (industrie pharmaceutique, instituts de recherche), de l'industrie agroalimentaire ou agrochimique, annonce le lancement de son introduction en bourse sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

L'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») a apposé le visa n° 07-135 en date du 24 avril 2007 sur le prospectus relatif à l'introduction en bourse des actions genOway. Le prospectus est disponible sans frais au siège de genOway (181/203 avenue Jean Jaurès - 69362 Lyon cedex 07), et auprès des établissements financiers introducteurs. Le prospectus peut être consulté sur le site Internet de genOway (www.genoway.com) et sur celui de l'AMF (www.amf-france.org).

L'opération est constituée d'une offre initiale portant sur un nombre de 1 082 252 actions nouvelles, assortie d'une clause d'extension d'un nombre maximal de 162 337 actions, comprenant :

- une offre au public en France sous forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques ; et
- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels comportant un placement ouvert au public en France et un placement privé international dans certains pays, en dehors des Etats-Unis d'Amérique.

L'offre à prix ouvert et le placement global seront ouverts à compter du 25 avril 2007 et seront clôturés le 3 mai 2007 à 17 heures (heure de Paris). La fixation du prix ainsi que l'exercice éventuel de la clause d'extension devraient intervenir le 4 mai 2007. Les négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris devraient débuter le 7 mai 2007.

La notice légale sera publiée au Bulletin des annonces légales obligatoires du 27 avril 2007.

Société Générale Corporate & Investment Banking est Garant et Listing Sponsor, Gilbert Dupont est teneur de livre.



SOCIETE GENERALE
Corporate & Investment Banking

Etablissement Garant et Listing Sponsor



Teneur de Livre

CALYPTUS

Communication financière

Les caractéristiques de l'opération sont décrites plus en détails ci-après.

L'introduction en bourse constitue une étape clé du développement de genOway. A l'occasion du lancement de l'opération, Alexandre Fraichard, Président Directeur Général de genOway a déclaré : *« L'introduction en bourse est un moteur important pour renforcer notre offre et nos positions commerciales ; elle nous permettra de soutenir le très fort rythme de croissance de notre société. Elle nous offre une flexibilité stratégique accrue pour poursuivre notre expansion commerciale aux Etats-Unis et au Japon et enrichir le catalogue de solutions offertes par genOway. »*

A PROPOS DE GENOWAY

genOway est une société de biotechnologie qui développe des modèles de recherche génétiquement modifiés à forte valeur ajoutée pour les industries pharmaceutique, chimique, agrochimique et agroalimentaire.

La société s'appuie sur une politique de propriété intellectuelle ; elle étoffe activement son portefeuille de brevets et licences d'exploitations de façon à renforcer en permanence son offre commerciale.

Tirant profit de la tendance à l'externalisation de la production de modèles de recherche génétiquement modifiés dans le monde, l'entreprise connaît une forte croissance de son portefeuille de contrats et de son chiffre d'affaires.

CONTACTS

GENOWAY
Gilles de Poncins
+33 4 37 65 41 00
poncins@genoway.com

CALYPTUS
Cyril Combe
+33 1 53 65 37 94
cyril.combe@calyptus.net

TARMAK
Eric Goditiabo
+32 475 380 300
eric.goditiabo@tarmak.be

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

AVERTISSEMENT AU LECTEUR

Ce résumé doit être lu comme une introduction au prospectus. Toute décision d'investir dans les instruments financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du prospectus. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction, et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-42 du règlement général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du prospectus.

1 INFORMATION CONCERNANT L'ÉMETTEUR

Histoire, évolution et aperçu des activités du Groupe

Dans le cadre de la recherche sur des maladies humaines, la Société développe des modèles génétiquement modifiés afin de répondre aux questions scientifiques que se posent les chercheurs au cours de leur programme de recherche. Ces chercheurs, scientifiques des sciences de la vie, peuvent travailler aussi bien pour des sociétés de biotechnologie et groupes pharmaceutiques, des sociétés agroalimentaires ou agrochimiques que pour des laboratoires de recherche académique. Ils ont recours à des rongeurs génétiquement modifiés pour valider les résultats scientifiques obtenus précédemment sur des modèles de recherche plus simples, par exemple des cellules, des bactéries, etc. Une fois les résultats obtenus chez les rongeurs, le travail de recherche se poursuit généralement chez l'homme dans le cadre de ce que l'on appelle les essais cliniques.

Dans le cadre d'un programme de recherche, un scientifique détermine le modèle spécifique dont il a besoin : soit ce modèle n'est pas disponible, et il le fait développer, soit ce modèle est disponible et il peut se le procurer.

Créée en 1999, la Société a deux activités commerciales principales reposant sur la même plateforme de technologies, de production et s'adressant aux mêmes clients :

- L'activité historique de la Société est la fabrication de modèles dits semi-standardisés sur la base d'un cahier des charges combinant les différents modules technologiques. Cette prestation inclut une forte activité de conseil pour la constitution du cahier des charges élaboré conjointement par la Société et son client afin d'optimiser les caractéristiques du modèle et répondre le mieux possible aux besoins technologiques et commerciaux du client. Le client est propriétaire de son modèle, genOway restant propriétaire des technologies et de toutes les améliorations et développements qui leur sont apportés. D'une manière générale, la Société s'efforce de concéder uniquement une obligation de moyens et non de résultat. Dans ce cas, la responsabilité de la Société correspond au respect du cahier des charges et genOway ne garantit pas les résultats des tâches prévues audit cahier des charges, ni les résultats produits ultérieurement avec le modèle. En général, la Société fournit à ses clients quelques animaux dont les descendants seront obtenus par le client et utilisés pour sa recherche. Cette activité est organisée en trois à cinq étapes qui correspondent chacune à une phase de développement. À l'issue de chacune de celles-ci, notamment en fonction des résultats obtenus, le client décide de poursuivre ou non la mise au point de son modèle. À chaque étape de cette activité correspond une facturation. La facturation est forfaitaire et toute étape commencée est due.

- La Société commercialise par ailleurs depuis décembre 2005 des modèles de recherche propriétaires qui sont le fruit de plusieurs années de développement. En effet, pour certains types de modèles à large intérêt scientifique, de nombreux laboratoires recherchent le même modèle. Après une étude de marché, genOway sélectionne une série de modèles de recherche dit standardisés que la Société a conçu et développé, puis les vend et les rend disponible à bref délai par le biais d'une vente sur catalogue. Il s'agit dans ce cas de vente à l'unité : le chercheur rachète des animaux pour chaque expérience. Le modèle appartient à genOway.

Dans les deux cas, genOway vend le modèle et ne perçoit pas de revenu lié aux résultats des recherches effectuées à l'aide des modèles fournis par la Société. Le corollaire est que la Société n'est pas soumise à des accords d'exclusivité et que la Société n'a pas d'engagement de résultat mais un engagement de mise en place des moyens définis dans le cahier des charges (semi-standardisé) ou par la Société (standardisé).

Résumé des principaux facteurs de risques

Concernant les risques liés à l'opération d'introduction décrits à la section 2 de la seconde partie du présent prospectus :

- les risques liés à l'absence de cotation antérieure à l'introduction sur Alternext d'Euronext Paris ;
- l'admission des titres à la cote d'un marché non réglementé et donc, l'absence pour l'actionnaire des garanties correspondantes.

Concernant la Société, les principaux risques sont décrits à la section 4 de la première partie du présent prospectus :

- Les risques liés à son activité (risques industriels et environnementaux), notamment les risques découlant des lois et règlements en matière d'environnement, de santé et de sécurité ; les risques de dépendance vis-à-vis des sous-traitants, des partenaires et de son personnel clé, et les risques relatifs à la signature de partenariats avec des tiers pour le développement et la commercialisation de ses produits ; les risques liés à l'incapacité à lever les fonds nécessaires pour le développement de ses activités et de son développement ; les risques liés à l'échec des programmes de recherche ; le risque de non décaissement des sommes promises dans le cadre des programmes de recherche subventionnés ; les risques liés à la concurrence ; les risques liés à son historique limité ; les risques liés aux clients de la Société ; les risques liés à l'utilisation des technologies de modifications génétiques ; les risques liés à la stratégie de croissance interne ou externe de la Société et à la mobilisation de ressources essentielles de la Société ; les risques liés à une organisation marketing et commerciale limitée ; le risque de non-production ; les risques de destruction ou de dommages aux locaux de la Société ; les risques liés à l'utilisation de substances dangereuses ; les risques de contamination des animaux de la Société ;
- Les risques financiers, notamment l'historique des pertes d'exploitation, le risque de liquidité, le risque de change et le risque de taux ;
- Les risques juridiques, notamment les risques liés aux brevets ; la dépendance à l'égard des partenaires stratégiques et de l'accès à certaines technologies ; les risques liés au mode de commercialisation des prestations et produits ; le risque de mise en cause de la responsabilité de la Société du fait des prestations et produits et le risque associé de ne pouvoir obtenir les assurances appropriées ; la conformité avec la réglementation relative à la protection des animaux qui peut augmenter les coûts opérationnels de la Société et peut influencer la commercialisation de ses prestations et produits ;

Données financières sélectionnées

Extraits des comptes de la Société (normes françaises) :

Montants exprimés en euros	2004	2005	2006
Chiffre d'affaires net	1 578 921	2 171 167	3 492 665
Résultat d'exploitation	-3 008 138	-3 548 584	-2 465 295
Résultat courant avant impôts	-2 968 267	-3 588 782	-2 514 074
Résultat net	-2 776 267	-3 467 163	-2 431 228
Fonds propres	3 353 861	1 942 139	1 710 045
Trésorerie nette*	2 197 144	1 161 459	1 633 507
Total bilan	5 411 247	4 403 892	7 077 927

Déclaration sur le fonds de roulement net

La Société atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net du Groupe est suffisant, et ceci avant prise en compte de la présente opération d'augmentation de capital (c'est-à-dire que le Groupe a accès à des disponibilités suffisantes) au regard de ses obligations au cours des 12 mois à compter de la date du visa du présent prospectus.

Capitaux propres et endettement financier

Conformément aux recommandations du CESR (CESR 05.054B Paragraphe 127), la situation de l'endettement et des capitaux propres a été établie sur la base d'une situation de moins de 90 jours par rapport à la date du présent prospectus.

(en milliers d'euros)	28 février 2007
1. CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT	
Total de la dette courante	-
- faisant l'objet de garanties	-
- faisant l'objet de nantissements	-
- sans garantie ni nantissement	-
Total de la dette non courante (hors partie courante des dettes long terme)	-
- faisant l'objet de garanties	-
- faisant l'objet de nantissements	-
- sans garantie ni nantissement	-
Capitaux propres part du groupe	104
- Capital social	650
- Réserve légale	-
- Autres réserves	(546)
Autres fonds propres part du groupe	1606
- Avances conditionnées	1606
2. ANALYSE DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	
A. Trésorerie	30
B. Équivalents de trésorerie	-
C. Titres de placement	1503
D. Liquidités (A) + (B) + (C)	1533
E. Créances financières à court terme	-
F. Dettes bancaires à court terme	3
G. Part à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	-
H. Autres dettes financières à court terme	-
I. Dettes financières courantes à court terme (F) + (G) + (H)	3
J. Endettement financier net à court terme (I) - (E) - (D)	(1530)
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	-
L. Obligations émises	-
M. Autres emprunts à plus d'un an	-
N. Endettement financier net à moyen et long termes (K) + (L) + (M)	-
O. Endettement financier net (J) + (N)	(1530)

A la date de visa du présent prospectus, aucun changement significatif venant affecter le niveau des capitaux propres hors résultat et les différents postes d'endettement présentés ci-dessus n'est intervenu depuis le 28 février 2007.

2 ELÉMENTS CLÉS DE L'OFFRE

Structure de l'Offre

Il est prévu que la diffusion des actions offertes soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« **Offre** »), comprenant :

- une offre au public en France sous forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« **OPO** ») ;
- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « **Placement Global** ») comportant un placement en France et un placement privé international dans certains pays, en dehors des Etats-Unis d'Amérique.

Si la demande dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans ce cadre sera au moins égal à 10 % du nombre total d'actions offertes.

Calendrier indicatif de l'Offre:

24 avril 2007	Visa de l'AMF
25 avril 2007	Avis Euronext d'ouverture de l'OPO
	Ouverture de l'OPO et du Placement Global
3 mai 2007	Clôture de l'OPO et du Placement Global (17 heures)
4 mai 2007	Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension
	Signature du contrat de garantie
	Communiqué de presse indiquant le prix de l'Offre et le résultat de l'OPO dont le taux de service des particuliers et avis Euronext de résultat de l'OPO
	Première cotation
7 mai 2007	Début des négociations
9 mai 2007	Règlement-livraison

Nombre et provenance des actions offertes dans le cadre de l'Offre

<i>Nombre d'actions offertes dans le cadre de l'Offre</i>	1 082 252 actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'Offre, représentant environ 19,98 % du capital et 19,98 % des droits de vote après augmentation de capital pouvant être porté à 1 244 589 en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension.
---	---

<i>Fourchette indicative de prix</i>	Entre 4,28 et 4,96 euros par action. Cette indication ne préjuge pas du prix définitif qui pourra se situer en dehors de cette fourchette.
--------------------------------------	--

Augmentation de capital

<i>Date de jouissance</i>	Au 1 ^{er} janvier 2007.
<i>Nombre initial d'actions à émettre</i>	1 082 252 actions.
<i>Clause d'extension</i>	En fonction de la demande, le nombre d'actions émises pourrait être augmenté d'un maximum de 162 337 actions supplémentaires.
<i>Produit brut de l'émission</i>	5 millions d'euros* pouvant être porté à 5,75 millions d'euros* en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension.
<i>Produit net de l'émission</i>	Environ 4,26 millions d'euros* pouvant être porté à

	4,97 millions d'euros* en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension.
Frais et charges liés à l'Offre	Environ 0,74 million d'euros* pouvant être porté à environ 0,78 millions d'euros* en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension.
But de l'Offre	L'augmentation de capital est destinée à permettre à la Société : – d'accélérer le développement de ses ventes aux Etats-Unis et au Japon ; – de développer son catalogue de produits standardisés répartis en gammes pré-clinique, immunologique et « discovery » ; – d'enrichir son offre semi standardisée ; et – de renforcer son portefeuille de propriété intellectuelle en procédant à des dépôts de brevets et des acquisitions de licences, de préférence sur une base exclusive. Par ailleurs, l'introduction en bourse permettra de faciliter, le cas échéant, la participation de la Société à la consolidation du secteur afin de compléter son offre et renforcer sa position envers ses clients industriels.
Garantie	Le placement des actions qui sera réalisé par Gilbert Dupont (le « Teneur de Livre ») fera l'objet en ce qui concerne les actions à émettre d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce par Société Générale (l'« Etablissement Garant »).
Engagement de conservation	La Société s'est engagée, sous réserve de certaines exceptions, pendant une période de six (6) mois à compter de la date de règlement - livraison de l'Offre, à ne pas procéder ni s'engager à procéder à l'émission, à l'offre ou à la cession directe ou indirecte, au nantissement, au prêt ou au transfert, de toute autre manière, d'actions, d'autres titres de capital de la Société ou des instruments financiers donnant directement ou indirectement accès au capital de la Société, sans l'accord préalable et écrit de l'Etablissement Garant et du Teneur de Livre et sous réserve des exceptions usuelles. Les actionnaires historiques se sont engagés à conserver, sauf accord préalable et écrit du Teneur de Livre, 100 % des actions genOway qu'ils détiennent à la date de première cotation des actions sur le marché Alternext d'Euronext Paris, pendant 270 jours à compter de la date de première cotation des actions sur le marché Alternext d'Euronext Paris. En outre les dirigeants se sont engagés à conserver 100% des actions qu'ils détiennent à la date de première cotation des actions sur le marché Alternext d'Euronext Paris pendant douze (12) mois à compter de cette date.
Eléments d'appréciation de la fourchette de prix	Les méthodes d'évaluation suivantes ont été mises en œuvre (cf. section 5.3.1.2 de la seconde partie du présent prospectus) : (i) la méthode dite des « comparables boursiers », qui vise à comparer certains multiples de la Société à ceux des sociétés présentant des modèles d'activité proches, et (ii) la méthode dite des « Discounted cash flows »

(« DCF »).

Les résultats obtenus par ces deux méthodes fournissent des résultats cohérents avec la fourchette indicative de prix proposée.

Disparité de prix

Le tableau ci-dessous présente les actions souscrites par les dirigeants, le 30 juin 2006, par exercice de bons de souscription d'actions attachés aux obligations remboursables en actions émis le 30 août 2005 :

Nom	Quantité d'actions souscrites	Prix par action
Alexandre Fraichard	14 800	2,79 €
Gilles de Poncins	9 000	2,79 €

Date de première cotation 4 mai 2007.

Début des négociations 7 mai 2007.

Code ISIN : FR0004053510

Mnémonique : ALGEN

Intermédiaires financiers Société Générale et Gilbert Dupont

** Sur la base d'un prix d'offre égal au point médian de la fourchette indicative de prix (soit 4,62 euros)*

3 DILUTION ET REPARTITION DU CAPITAL

Capital social

650 123,55 euros divisé en 4 334 157 actions de 0,15 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

Répartition de l'actionnariat à la date du Prospectus et après l'Offre

	Avant émission		Après émission	
	Nombre d'actions	Pourcentage du capital	Nombre de droits de vote	Pourcentage de droits de vote
Alexandre Fraichard	204 800	4,73 %	204 800	3,78%
Gilles de Poncins	191 900	4,43 %	191 900	3,54%
Eric Goditiabois-Deacon	74 900	1,73 %	74 900	1,38%
Antoine Fraichard	70 000	1,62 %	70 000	1,29%
Jacques Samarut	35 000	0,81%	35 000	0,65%
FONDATEURS	576 600	13,32 %	576 600	10,65%
Dassault Développement	1 182 096	27,27 %	1 182 096	21,82%
Rhône Alpes Création	114 907	2,65 %	114 907	2,12%
Finoway	524 900	12,11 %	524 900	9,69%
Talis	25 400	0,59	25 400	0,47%
CDC Entreprises Innovation	1 133 465	26,15 %	1 133 465	20,93%
Siparex	709 741	16,37 %	709 741	13,10%
INVESTISSEURS	3 690 509	85,14 %	3 690 509	68,14%
AUTRES	67 048	1,54 %	67 048	1,24%
PUBLIC	0		1 082 252	19,98%
TOTAL	4 334 157	100,00 %	5 416 409	100,00%

4 ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conseil d'administration

Alexandre Fraichard, Président Directeur Général

Gilles de Poncins, Directeur Général Délégué

CDC Entreprises Innovation

Finoway

Michel Lurquin

Jean-Claude Lévêque

Stéphane Huguet

Représentant permanent : Ingrid Rayez

Représentant permanent : Robert Léon

Commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes titulaire

PricewaterhouseCoopers Audit

Représenté par Madame Elisabeth Lhermite

Commissaire aux comptes suppléant

Monsieur Yves Nicolas

5 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Actes constitutifs et statuts

La Société est une société anonyme à conseil d'administration régie par le droit français, notamment par les dispositions du Code de commerce et du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

Documents accessibles au public

Les documents juridiques et financiers devant être mis à la disposition des actionnaires peuvent être consultés au siège social, 181/203 avenue Jean Jaurès - 69007 Lyon.

Des exemplaires du présent prospectus sont disponibles, sans frais, auprès de la Société et auprès du Teneur de Livre et de l'Etablissement Garant. Le prospectus peut être consulté sur les sites Internet de la Société (<http://www.genoway.com>) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions genOway dans un quelconque pays.

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au titre du United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique, en l'absence d'un tel enregistrement ou d'une dispense d'enregistrement prévue par le Securities Act. Toute offre de valeurs mobilières au public aux Etats-Unis sera réalisée au moyen d'un prospectus disponible auprès de la Société et contenant des informations détaillées sur la Société, ses dirigeants et ses états financiers. La Société n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis ni de faire appel public à l'épargne aux Etats-Unis.

Ce communiqué ne constitue pas une sollicitation ni n'est conçu comme étant une incitation à une activité d'investissement aux fins de la Section 21 du Financial Services and Markets Act 2000, tel qu'amendé (« FSMA »). Ce communiqué est exclusivement destiné (i) aux personnes qui se trouvent hors du Royaume-Uni ; ou (ii) aux personnes au Royaume-Uni qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'Article 2(1)(e) de la Directive 2003/71/EC, et incluant les personnes qui au sens de toute mesure d'application pertinente dans chaque Etat membre de cette directive sont aussi (a) des personnes autorisées par le FSMA ou qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements et qui répondent à la définition d'investisseur professionnel de l'article 19 du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 tel qu'amendé (le « Règlement ») ou (b) des institutions ou sociétés qualifiées de « high net worth persons » au sens de l'article 49(2)(a) à (d) du Règlement, ou (c) toutes autres personnes à qui ce communiqué peut être légalement adressé en application de la Section 21 du FSMA (toutes ces personnes étant désignées comme étant les « Personnes Concernées »). Toute personne au Royaume-Uni qui n'est pas une Personne Concernée ne doit pas utiliser ou invoquer ce communiqué.

La distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation de la législation applicable.